

Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure



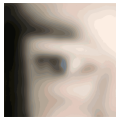
Dernière modification: 2014-05-28
Edition : 2024-11-28
2 articles avec 0 liens
0 références externes

Ce code ne contient que du droit positif français,
les articles et éléments abrogés ne sont pas inclus.
Il est recalculé au fur et à mesure des mises à jour.
Pensez à actualiser votre copie régulièrement à partir de codes.droit.org.

Ces codes ont pour objectif de démontrer l'utilité de l'ouverture des données publiques juridiques tant législatives que jurisprudentielles. Il s'y ajoute une promotion du mouvement Open Science Juridique avec une incitation au dépôt du texte intégral en accès ouvert des articles de doctrine venant du monde professionnel (Grande Bibliothèque du Droit) et universitaire (HAL-CNRS).

Traitements effectués à partir des données issues des APIs Legifrance et Judilibre. droit.org remercie les acteurs du Web qui autorisent des liens vers leur production : [Dictionnaire du Droit Privé](#) (réalisé par MM. Serge Braudo et Alexis Baumann), le Conseil constitutionnel, l'Assemblée Nationale, et le Sénat.

Avec l'aide de:



Habett



La Loi des Ours



Permet de voir l'article sur legifrance



Permet de retrouver l'article dans le plan



Permet de lancer une recherche de jurisprudence Cassation sur Judilibre



Permet de lancer une recherche de jurisprudence judiciaire en appel sur Judilibre



Permet de lancer une recherche de jurisprudence administrative sur legifrance



Permet de lancer une recherche de jurisprudence française sur Juricaf

Vous pouvez contribuer en proposant des liens vers le texte intégral ouvert d'articles de doctrine relatifs au contenu de chaque code (article, chapitre, section) en utilisant ce formulaire (<https://droit.org/form.html>). Ces liens seront ensuite soumis à l'équipe de modération de droit.org avant inclusion dans les codes. Sont particulièrement apprécié les documents disponibles dans la [GBD](#) ou [HAL](#).

Plan

| | |
|---|---|
| Livre II : Des bateaux | 5 |
| Titre Ier : Régime juridique des bateaux de navigation intérieure | 5 |
| Chapitre V : De la saisie et de la vente forcée (123) | 5 |
| Livre III : Des mariniers | 6 |
| Titre II : Des compagnons bateliers (169) | 6 |

Livre II : Des bateaux

Titre Ier : Régime juridique des bateaux de navigation intérieure

Chapitre V : De la saisie et de la vente forcée

123

L.OI n°2010-1609 du 22 décembre 2010 - art. 10

[Legif.](#) [Plan](#) [Jp.C.Cass.](#) [Jp.Appel](#) [Jp.Admin.](#) [Juricaf](#)

Lorsqu'il est procédé à la saisie d'un bateau immatriculé à l'étranger dans un des pays signataires de la convention de Genève, du 9 décembre 1930, concernant l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, les droits réels sur ces bateaux et autres matières connexes, la saisie est dénoncée aux créanciers inscrits par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant le jour de la comparution devant le juge de l'exécution. Ces créanciers seront avisés de la même manière au moins un mois à l'avance, de la date fixée pour la vente.

La date de la vente sera publiée dans le même délai au lieu d'immatriculation du bateau.

Livre III : Des marinières

Titre II : Des compagnons bateliers

169

Décret 56-1033 1956-10-13

[Legif.](#) [Plan](#) [Jp.C.Cass.](#) [Jp.Appel](#) [Jp.Admin.](#) [Jurical](#)

Est compagnon batelier toute personne liée à un employeur par un contrat de travail ou par un contrat d'association ayant pour but l'exercice effectif de la navigation intérieure et la pratique des transports à bord d'un bateau immatriculé dans un bureau français.

Est également compagnon batelier toute personne de la famille du patron batelier âgée de plus de seize ans et remplissant à bord des fonctions prévues par les règlements de police de la navigation.

Dernières mises à jour

Ce code dispose d'un fil RSS pour en suivre l'évolution
<https://codes.droit.org/feeds/Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure.rss>

Modifié le 2014-05-27 par

169

Est compagnon batelier toute personne liée à un employeur par un contrat de travail ou par un contrat d'association ayant pour but l'exercice effectif de la navigation intérieure et la pratique des transports à bord d'un bateau immatriculé dans un bureau français. Est également compagnon batelier toute personne de la famille du patron batelier âgée de plus de seize ans et remplissant à bord des fonctions prévues par les règlements de police de la navigation.

Modifié le 2010-12-23 par
LOI n°2010-1609 du 22 décembre 2010

123

Lorsqu'il est procédé à la saisie d'un bateau immatriculé à l'étranger dans un des pays signataires de la convention de Genève, du 9 décembre 1930, concernant l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, les droits réels sur ces bateaux et autres matières connexes, la saisie est dénoncée aux créanciers inscrits par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant le jour de la comparution devant le juge de l'exécution. Ces créanciers seront avisés de la même manière...

Autres codes sur codes.droit.org

- Code de l'action sociale et des familles
 - Code de l'artisanat
 - Code des assurances
 - Code de l'aviation civile
- Code du cinéma et de l'image animée
 - Code civil
- Code général des collectivités territoriales
 - Code de la commande publique
 - Code de commerce
 - Code des communes
- Code des communes de la Nouvelle-Calédonie
 - Code de la consommation
- Code de la construction et de l'habitation
 - Code de la défense
 - Code de déontologie des architectes
- Code disciplinaire et pénal de la marine marchande
 - Code du domaine de l'Etat
- Code du domaine de l'Etat et des collectivités publiques applicable à la collectivité territoriale de Mayotte
 - Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure
 - Code des douanes
 - Code des douanes de Mayotte
 - Code de l'éducation
 - Code électoral
 - Code de l'énergie
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
 - Code de l'environnement
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
 - Code de la famille et de l'aide sociale
 - Code général de la fonction publique
 - Code forestier (nouveau)
- Code des impositions sur les biens et services
 - Code général des impôts
 - Code général des impôts, annexe I
 - Code général des impôts, annexe II
 - Code général des impôts, annexe III
 - Code général des impôts, annexe IV
 - Livre des procédures fiscales
- Code des instruments monétaires et des médailles
 - Code des juridictions financières
 - Code de justice administrative
 - Code de justice militaire (nouveau)
 - Code de la justice pénale des mineurs
- Code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite
 - Code minier (nouveau)
 - Code minier
 - Code monétaire et financier
 - Code de la mutualité
 - Code de l'organisation judiciaire
 - Code du patrimoine
 - Code pénal
 - Code pénitentiaire
 - Code des pensions civiles et militaires de retraite
- Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre
- Code des pensions de retraite des marins français du commerce, de pêche ou de plaisance
 - Code des ports maritimes
- Code des postes et des communications électroniques
 - Code de procédure civile
 - Code de procédure pénale
- Code des procédures civiles d'exécution
 - Code de la propriété intellectuelle
- Code général de la propriété des personnes publiques
 - Code de la recherche
- Code des relations entre le public et l'administration
 - Code de la route
 - Code rural (ancien)
- Code rural et de la pêche maritime
 - Code de la santé publique
 - Code de la sécurité intérieure
 - Code de la sécurité sociale
 - Code du service national
 - Code du sport
 - Code du tourisme
 - Code des transports
 - Code du travail
 - Code du travail maritime
- Code du travail applicable à Mayotte
 - Code de l'urbanisme
 - Code de la voirie routière